

**56 - Subventions aux associations culturelles - 3^{ème} attribution 2016 -
Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif
Emergences - 2^{ème} attribution 2016**

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

I - Subventions aux associations culturelles - 3^{ème} attribution 2016

La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et à l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

La Ville de Besançon intervient par le biais de dispositifs de soutien financier aux associations culturelles qui s'inscrivent en complémentarité de différents programmes d'accompagnement aux acteurs et projets culturels (Emergences, Hors saison un été culturel, Fête de la Musique, Contrat de Ville, Parcours artistiques et culturels, Contrat Local d'Education Artistique...).

La Ville de Besançon répartit son soutien financier aux associations culturelles autour des trois dispositifs suivants :

- Dispositif 1 - soutien aux projets (projets éligibles : création, diffusion, action culturelle-sensibilisation-médiation, organisation d'événements culturels récurrents et de manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles),
- Dispositif 2 - soutien aux pratiques (activités éligibles : pratiques amateurs, accompagnement-ressources, études et recherches, diffusion régulière),
- Dispositif 3 - soutien à l'enseignement musical (structures éligibles : écoles de musique associatives).

Deux premières répartitions de subventions aux associations culturelles dans le cadre de ces trois dispositifs, en avril et septembre 2016, ont permis de soutenir 113 projets et activités de 94 structures pour un montant total de 645 303 €.

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, au public et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé, avec cette troisième et dernière répartition pour 2016, l'attribution de subventions aux associations culturelles de la manière suivante :

1 - Subventions dans le cadre du dispositif 1 - Soutien aux projets :

Le dispositif 1 a pour objectif général d'apporter un soutien financier à des projets particuliers, à des événements récurrents ou à des manifestations exceptionnelles, artistiques et culturels, dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine.

a) Subvention au projet 2016 :**- Subvention d'aide à la diffusion :**

Nom structure	Nom du projet	Proposition subvention CM 12/12/2016
Cirque Pagnozoo	Représentation scolaire du spectacle <i>Boléro</i> , au Haras de Besançon, le 16 décembre 2016	3 000 €
	Total	3 000 €

b) Subventions pour le préfinancement de projets 2017 :

- Subvention proposée au titre de l'aide à la création pour une structure bénéficiant d'un conventionnement triennal et pour une création se déroulant sur le premier semestre 2017 - préfinancement 2017 :

Nom structure	Nom du projet	Proposition préfinancement CM 12/12/2016	Avenant au conventionnement
Cirque Plume	<i>La dernière saison</i> - création 2016-2017	40 000 €	Avenant n° 2 au conventionnement triennal 2015-2017
	Total	40 000 €	

- Subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation d'événements récurrents à des associations bénéficiant de conventionnements triennaux et pour un événement se déroulant sur le premier semestre 2017 - préfinancement des éditions 2017 :

Nom structure	Nom du projet	Proposition préfinancement CM 12/12/2016	Avenant au conventionnement
Juste Ici	Bien Urbain - 7 ^{ème} édition en juin 2017	20 000 €	Avenant n° 3 au conventionnement triennal 2015-2017
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville - 9 ^{ème} édition du 30 juin au 9 juillet 2017	7 500 €	Avenant n° 2 au conventionnement triennal 2015-2017
Na	Jours de Danse - 8 ^{ème} édition du 22 au 25 juin 2017	17 500 €	Avenant n° 2 au conventionnement triennal 2015-2017
	Total	45 000 €	

- **Subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation d'événements récurrents se déroulant sur le premier semestre 2017 - préfinancement des éditions 2017 :**

Nom structure	Nom du projet	Proposition préfinancement CM 12/12/2016
Association européenne du Festival de Caves	Festival de Caves - 11 ^{ème} édition du 1 ^{er} mai au 20 juin 2017	4 000 €
Association AVE - Association des ateliers d'artistes de Besançon	2 ^{ème} édition de l'exposition des artistes plasticiens des ateliers d'artistes de Besançon 2017	3 000 €
Circasismic	Festival Circasismic - 3 ^{ème} édition du 4 au 6 mai 2017	2 500 €
Musiques en Perspectives	Festival de Besançon Montfaucon - 12 ^{ème} édition du 25 mai au 4 juin 2017	13 500 €
	Total	23 000 €

2 - Subventions dans le cadre du dispositif 2 - Soutien aux pratiques :

L'objectif général du dispositif 2 est d'apporter un soutien financier aux pratiques artistiques et culturelles régulières annualisées. Les activités éligibles sont :

- la formation artistique, en particulier en direction des publics amateurs,
- la ressource, l'information, l'accompagnement,
- l'étude, la recherche et la valorisation des arts, du patrimoine, de l'histoire et des sciences,
- la diffusion régulière.

Dans ce cadre, la durée du soutien correspond à l'année civile.

a) Subventions aux activités 2016 :

- **Subvention proposée au titre de l'aide aux pratiques amateurs :**

Nom structure	Nom des activités	Proposition subvention CM 12/12/2016
Mala Noche	Ateliers théâtre jeune public et adultes	3 000 €
	Total	3 000 €

- **Subvention proposée au titre de l'aide à l'étude, la recherche et la valorisation des arts et du patrimoine :**

Nom structure	Nom des activités	Proposition subvention CM 12/12/2016
Les amis du Funiculaire	Etude, recherche, valorisation du patrimoine	500 €
	Total	500 €

b) Subvention pour le préfinancement d'activités 2017

- Subvention proposée au titre de l'aide aux pratiques amateurs et aux activités de ressource, d'information et d'accompagnement menées par une association structurante en charge de la gestion d'un lieu et faisant l'objet d'un conventionnement triennal : préfinancement des activités 2017 :

Nom structure	Nom des activités	Proposition préfinancement CM 12/12/2016	Avenant au conventionnement
Bastion	Pratiques musiques actuelles	30 000 €	Avenant n° 4 au conventionnement triennal 2015-2017
	Accompagnement groupes musicaux		
	Total	30 000 €	

II - Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences - 2^{ème} attribution 2016

La Ville de Besançon, avec le dispositif Emergences, apporte son soutien à de jeunes artistes du territoire dans le domaine du spectacle vivant.

Ce programme, porté par la Ville en partenariat étroit avec les structures culturelles bisontines partenaires (Les Deux Scènes - Scène nationale de Besançon, La Rodia - Scène de musiques actuelles, le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté, le Service Culturel du CROUS), permet d'accompagner les projets de création de ces nouveaux talents par le biais d'un soutien individualisé qui peut prendre différentes formes et s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre de cette deuxième attribution 2016, il est proposé d'apporter une aide financière à deux associations inscrites actuellement dans un processus de création de spectacles dont l'aboutissement est envisagé pour 2017 :

- Le Lièvre de Pripyat - Association Compagnie Deylco (théâtre)

Créée en 2016, l'Association Compagnie Deylco, est le support administratif des projets artistiques de Julia Dreyfus, jeune metteur en scène et comédienne bisontine. Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Théâtrales obtenu au Conservatoire du Grand Besançon et préparant un Master Théâtres et Cultures du monde à l'Université de Franche-Comté, elle s'inscrit depuis 2016 dans une démarche de professionnalisation.

Dans ce cadre, la Compagnie Deylco poursuit actuellement la création d'un spectacle théâtral *Le Lièvre de Pripyat*, dont Julia Dreyfus assure la conception et la mise en scène. Construit autour d'une écriture originale, ce projet, qui emprunte également à diverses sources (documentaires, littéraires, musicales), fait cohabiter une esthétique postdramatique avec un théâtre plus conventionnel. Mêlant musique live et vidéo, il croise la petite et la grande histoire, l'intime et le politique, à travers la narration d'un souvenir de la catastrophe de Tchernobyl.

Après une première étape présentée dans un cadre étudiant, la Compagnie prolonge le processus de création avec un travail d'écriture et d'adaptation. Elle prévoit notamment une résidence et une présentation publique au Petit Théâtre de la Bouloie en décembre 2016, avant d'affiner la création scénique en vue de l'aboutissement de ce spectacle durant le premier semestre 2017.

Afin de soutenir les différentes étapes de création du spectacle, il est proposé d'allouer une subvention de 3 700 € à l'Association pour ce projet.

- Noyons l'poisson - Association Compagnie Arsène Sélavy (théâtre)

Créée en 2013, l'Association bisontine Compagnie Arsène Sélavy réunit un collectif d'artistes, sous l'impulsion de Sébastien Bonneau. Après des études en Arts du Spectacle à l'Université de Besançon, ce dernier a joué dans la troupe du Théâtre du Soleil sous la direction d'Ariane Mnouchkine dans *Les Naufragés du Fol Espoir* (Aurore), avant de revenir à Besançon. Il collabore désormais avec différentes compagnies du territoire, tout en développant son univers singulier dans le cadre des projets de l'Association Arsène Sélavy.

Autour de quatre comédiens, dont l'un est spécialisé dans la direction d'acteurs, la Compagnie développe actuellement une création collective en vue de la réalisation d'un nouveau spectacle *Noyons l'poisson*. A travers un théâtre expressif qui mélange les genres, l'équipe cherche à créer un univers poétique et burlesque, tout en questionnant le monde qui nous entoure.

Articulé autour d'étapes de travail successives conclues par des présentations de travail au public (au Festival Du Bitume et des Plumes et au Petit Théâtre de la Bouloie, en octobre 2016), le processus de création, démarré depuis plusieurs mois, vise un aboutissement au cours du premier semestre 2017.

Afin d'accompagner cette démarche de création, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'Association pour ce projet.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 150 200 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 144 500 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10032
- 5 700 € sur la ligne 65.33/6574 CS 10032 dans le cadre du dispositif Emergences.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les subventions aux 12 projets et activités de 12 structures culturelles pour un montant total de 144 500 € et autoriser les versements à ces organismes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants échéants à intervenir,
- approuver les subventions à deux associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences pour un montant total de 5 700 € et autoriser les versements à ces organismes.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.